

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes priés d'assister à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le :

JEUDI 14 AVRIL 2022 à 18 HEURES
120 ROUTE D'UZES PROLONGEE
30500 SAINT-AMBROIX

L'ordre du jour est le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE

- Convention d'application de la Charte du Parc National des Cévennes pour la période 2022-2028
- Solidarité population Ukrainienne

FINANCES

- Comptes administratifs 2021 et affectation des résultats
- Comptes de gestion 2021
- Vote des taux de la fiscalité 2022
- Vote de la TEOM pour 2022
- Vote du produit GEMAPI attendu pour 2022
- Vote de la redevance spéciale pour 2022
- Vote d'une exonération de redevance spéciale
- Vote du budget 2022 : budget principal
- Vote du budget ATELIERS RELAIS 2022
- Vote du budget ZAE TERRE DE BARRY 2022
- Vote du budget ZAE FABIARGUES 2022
- Vote des subventions 2022
- Convention avec les associations pour 2022
- Liste des marchés conclus en 2021
- Modalités des fonds de concours pour projets structurants

RESSOURCES HUMAINES

- Création de poste rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Création de poste adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (suite à demande de diminution de temps de travail)
- Modification des plafonds RIFSEEP Ingénieur

ENVIRONNEMENT – GESTION DES DECHETS

- Extension des consignes de tri
- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SICTOBA

DFCI – ESPACES NATURELS

- DFCI : demandes de subventions sur programme 2022
- Signature de la convention pour le site d'escalade d'Auzon
- Voie verte : attribution marché « mobilier »

TOURISME

- Approbation du CA 2021 et du budget 2022 de l'EPIC
- Modification de 4 membres du collège des « représentants d'organismes ou d'associations dans le milieu du tourisme local »

ECONOMIE

- fonds d'aide TPE : validation du règlement suite à la délibération du 28 septembre 2021
- ZAE FABIARGUES : complément de motivation de la délibération N°14-2022 du 1^{er} mars 2022

Informations diverses

Réunion « technique » avec les directions et secrétariats des mairies le mardi 10 mai après midi

Dispositions dérogatoires pendant la crise sanitaire

Loi Vigilance Sanitaire promulguée le 10 novembre 2021

La quorum est fixé au tiers de l'effectif, apprécié sur les seuls présents.
Les membres du conseil communautaire peuvent disposer de deux pouvoirs.

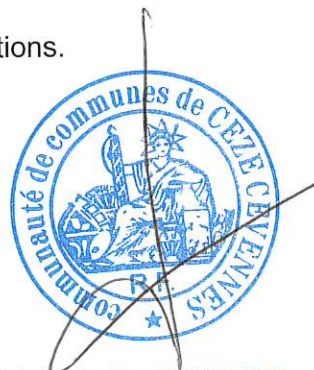
Il vous est demandé de confirmer votre présence afin de faire le décompte prévisionnel du quorum, et de préciser les pouvoirs donnés.

Comptant sur votre participation,

En cas d'empêchement, ou pour toute information complémentaire, veuillez contacter Madame BASTIDE Bérengère, en charge du suivi du dossier, au 04.66.83.77.90. Merci.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président.
Olivier MARTIN



Pièces Jointes :

Note de Synthèse

CA 2021

BP 2022

Annexes : -règlement des aides aux TPE

-programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SICTOBA

Rappel des préconisations : port du masque et respect des gestes barrières

